



---

## **L'écologie est-elle punitive ?**

Chantier « Écologie et justice sociale » (IR.FSU)

---

L'extrême droite développe de plus en plus un discours s'attaquant à une écologie présentée comme punitive en particulier pour les catégories populaires. Ainsi, dans le projet écologique de Marine Le Pen<sup>1</sup> pour les élections présidentielles de 2022, on peut lire que le projet du RN est de « tourne[r] la page de l'écologie punitive et de la mauvaise conscience ». Et d'illustrer ainsi son propos « Les Français pourront continuer à sortir leur famille en voiture, à prendre des bains chauds, à apprécier le feu de bois dans la cheminée et à fêter Noël ! Nous devons adapter notre mode de vie, pas l'abandonner ! ». Comment combattre cette petite musique qui se fait de plus en plus insidieuse et avec elle l'idée d'une écologie qui serait punitive ?

Premièrement, en rappelant que les premières victimes de l'écocide en cours sont toujours les personnes les plus précaires, celles qui appartiennent aux catégories des classes populaires, des femmes et des personnes racisées. L'enquête de Eric Klinenberg<sup>2</sup> démontre notamment que la canicule qui a

frappé Chicago à l'été 1995 a été dix fois plus mortelle dans les quartiers les plus pauvres et déshérités de la ville, touchant particulièrement la population afro-américaine. En France, le rapport d'Oxfam du 15 juillet 2024 confirme ce constat : les populations les plus pauvres, qui résident plus souvent à proximité des grands axes routiers ont moins d'accès aux aménités environnementales (un bois, un espace vert, une forêt, une rivière, etc.), ont trois fois plus de risques de mourir d'un épisode de pollution que les plus riches et sont davantage exposées à des maladies liées à la pollution de l'air. Ces pollutions se concentrent dans les grandes villes, les zones industrielles, les territoires d'outre-mer et sont elles-mêmes stimulées par les vagues de chaleur. Pour rappel, lors de la canicule de 2003 en France, la surmortalité a davantage touché les femmes (+70%) que les hommes (+40%). Enfin, une entrée par les métiers, réduite là encore à la seule question de l'exposition aux températures élevées, nous aide à dresser pour la France le portrait-robot des premières touchées<sup>3</sup>.

---

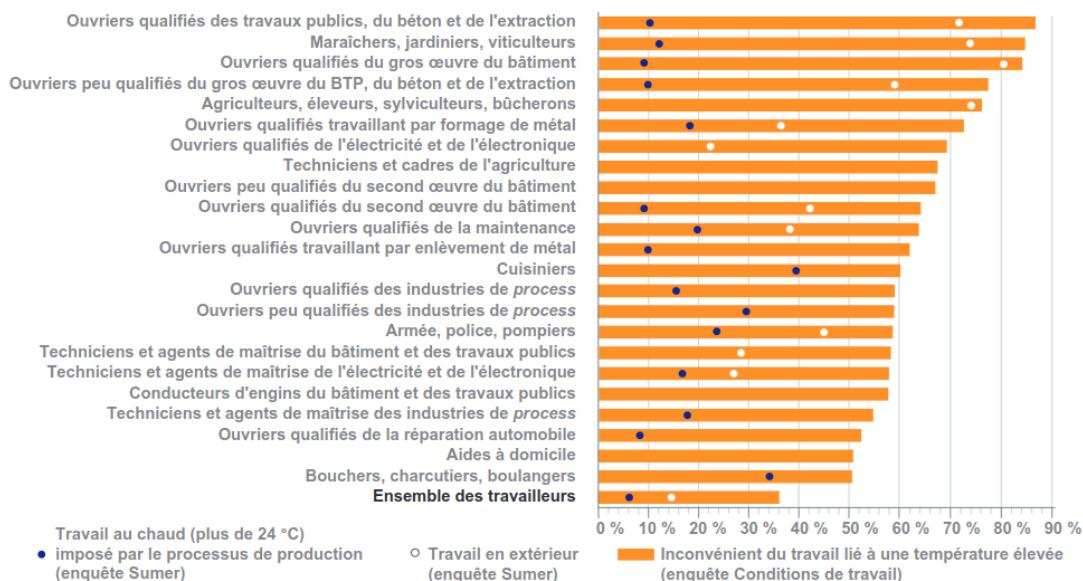
<sup>1</sup><https://rassemblementnational.fr/documents/projet/projet-lecologie.pdf>

<sup>2</sup>Éric KLINENBERG, Canicule, Chicago, été 1995. Autopsie sociale d'une catastrophe.

<sup>3</sup><https://www.strategie.gouv.fr/publications/travail-lepreuve-changement-climatique>



## Les vingt-trois métiers les plus exposés à une température élevée



Champ : France (hors Mayotte), personnes en emploi.

Lecture : en 2019, 84 % des maraîchers, jardiniers et viticulteurs déclarent que leur travail (ou lieu de travail) présente un inconvénient lié à une température élevée. Dans l'enquête Sumer de 2017, les salariés de ces métiers sont 73 % à déclarer « travailler en extérieur » et 12 % à déclarer « travailler au chaud, plus de 24 °C imposé par le processus de production ».

Sources : France Stratégie à partir de l'enquête Conditions de travail 2019 (Dares) ; enquête Sumer 2017 (Dares)

Ce qui est punitif, pour les plus précaires, c'est l'inaction écologique !

Deuxièmement, en rappelant que les coupables sont toujours les plus riches et toujours à rechercher d'abord du côté de l'offre et non de la demande individuelle. Le terme d'anthropocène est en cela problématique car il invisibilise le fait que ce ne sont pas tous les humains qui participent à la destruction du vivant mais bien quelques-uns, le plus souvent au sein d'un mode de production parfaitement écocide, le capitalisme. Le terme de capitalocène<sup>4</sup> est alors bien plus juste pour penser les responsabilités à l'œuvre. Ainsi, plusieurs enquêtes prouvent que 56 entreprises

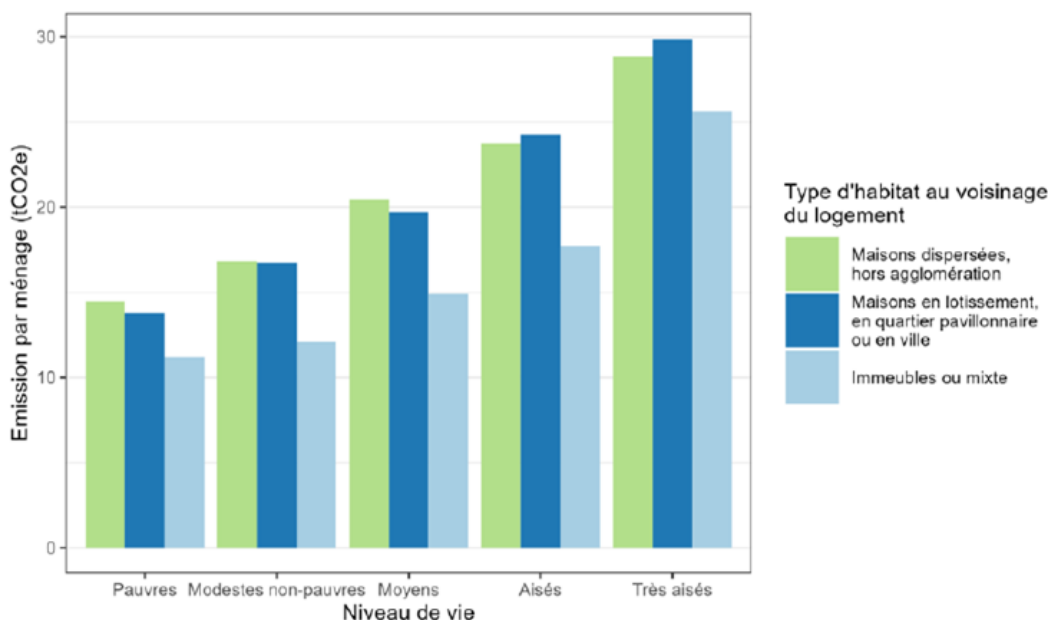
seulement (Coca-cola en tête !) sont responsables de la moitié des déchets plastiques retrouvés dans la nature et que, à eux seuls, 57 industriels sont responsables de 80 % des émissions de CO2 depuis 2016. Voilà bien une ruse du capitalisme que d'inverser les responsabilités en développant une écologie individualisante, une écologie moralisante des petits gestes qui devraient venir des premières victimes écologiques et sociales de ce mode de production ! Même au niveau individuel les chiffres sont têtus car en incluant les émissions liées aux investissements, réalisés en priorité par les individus les plus aisés (les capitalistes), l'économiste Lucas Chancel calcule que les

<sup>4</sup> Concept qui vise à dépasser la trop grande généralité du terme « anthropocène » en défendant l'idée que ce n'est pas l'humanité qui est responsable de manière homogène de la destruction de

l'habitabilité de la Planète mais que cette responsabilité est à rechercher en priorité du côté d'un système de production en particulier : le capitalisme.

émissions des 10 % les plus riches représentent 9,5 fois celle des 10% les plus pauvres en France en 2019<sup>5</sup> ! Le seul poste du logement présenté ci-dessous, axe prioritaire de la rupture écologique prouve une fois de plus que « du

point de vue environnemental, il vaut mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ! <sup>6</sup>».



Source : INSEE, BdF 2017, Calculs effectués par Maël Ginsburger à partir des estimations de l’empreinte carbone par ménage réalisées par Pottier, Eguienta et Combet ([2024], “Uncertainty in allocating carbon footprint: The case of French households”, *Working Paper*).

Champ : Ménages ordinaire résidant en France métropolitaine.

Note : « Pauvres » = niveau de vie inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian ; « Modestes non pauvres » = niveau de vie supérieur au seuil de 60% du niveau de vie médian mais inférieur au 4<sup>ème</sup> décile de niveau de vie ; « Moyens » = niveau de vie compris entre le 4<sup>ème</sup> décile et le 7<sup>ème</sup> décile de niveau de vie ; « Aisés » = niveau de vie compris entre le 7<sup>ème</sup> décile et le 9<sup>ème</sup> décile de niveau de vie ; « Très aisés » = niveau de vie supérieur au 9<sup>ème</sup> décile de niveau de vie.

Lecture : En France en 2017, les ménages pauvres vivant en maisons dispersées hors agglomération ont une empreinte carbone moyenne de 14,5 tCO<sub>2e</sub>.

Pourtant, comme le rappelle le rapport du CNLE : « Le risque est grand que la question écologique ne renforce une injustice d’ensemble : de manière générale, certains groupes sociaux — les classes populaires et en particulier les plus pauvres — supportent davantage le coût des

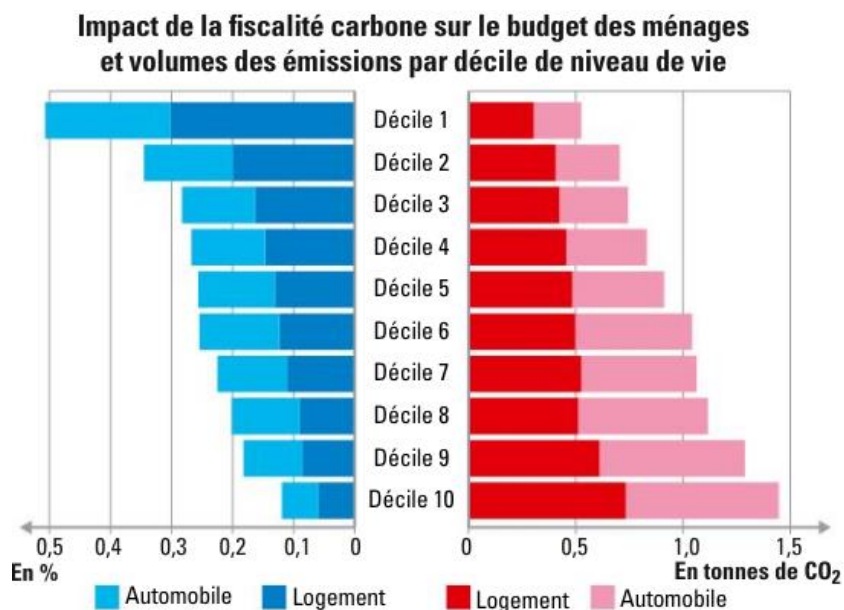
dégradations environnementales qui sont pourtant moins de leur fait, et sont davantage vulnérables aux mesures pouvant être mises en œuvre pour les limiter. Il faut le souligner et l’affronter. ». Ce qui est donc punitif actuellement c’est une écologie de droite qui

<sup>5</sup> <https://solidarites.gouv.fr/publication-du-rapport-faire-de-la-transition-ecologique-un-levier-de-linclusion-sociale>

<sup>6</sup> Jean-Baptiste COMBY. *Écolos, mais pas trop : les classes sociales face à l’enjeu environnemental*. Raisons d’agir. 2024.

inverse la responsabilité de l'écocide (la demande au lieu de l'offre), individualise cette responsabilité (la demande individuelle en lieu et place de la responsabilité du système capitaliste) et moralise les pratiques pour lutter contre les dérèglements en cours (les écogestes de l'écocitoyen en lieu et place d'une planification de la production). Plusieurs

exemples permettent de démasquer les pénalités de pauvreté qui, au nom de cette « écologie », viennent pénaliser les plus précaires. On pense en priorité à la hausse des taxes sur les carburants voulue par Emmanuel Macron. Le graphique ci-dessous révèle à quel point le mouvement des gilets jaunes était prévisible :



Paul Malliet, « Les impacts de la fiscalité carbone sur les ménages », *blog de l'OFCE*, 20 décembre 2018.

On peut lire en effet grâce à cette étude que si l'on s'en tient aux postes logement et automobile, les 10 % des Français les plus riches émettent en moyenne 1,5 tonnes de CO<sub>2</sub> par an contre 0,55 tonnes pour les 10 % des Français les plus pauvres. Or la taxe carbone imposée par Emmanuel Macron grève 0,55 % du budget des ménages les plus pauvres contre 0,11 % du budget des ménages les plus riches. Pour le dire

autrement, alors que les plus pauvres émettent 3 fois moins de CO<sub>2</sub> à travers leur logement et leur voiture que les plus riches, ils supportent 3 fois plus le poids des mesures portées par une écologie de droite ! Ce constat conduit les sociologues à parler de pénalité de pauvreté et à rappeler que le mouvement des gilets jaunes est avant tout une lutte des classes, une révolte des budgets contraints<sup>7</sup>. La mise en place de

<sup>7</sup> Pierre BLAVIER. Gilets jaunes, la révolte des budgets contraints, PUF, 2021.

Zones à Faible Émission (ZFE) s'inscrit dans le même registre punitif des classes populaires. Une enquête du CREDOC de juin 2023 révèle ainsi que 56 % des Français rejettent une augmentation de la taxe carbone sur les combustibles fossiles et 74 % considèrent — une fois informés sur la nature des ZFE — que celles-ci sont injustes en empêchant les plus modestes de se déplacer dans les grandes agglomérations et en accentuant les inégalités. La même enquête conclue que plus de 6 Français sur 10 pointent les bénéfices environnementaux de ces mesures tout en dénonçant leur caractère injuste. Et cela n'a rien de paradoxal !

En effet, contrairement à l'image largement véhiculée, le problème n'est pas l'ignorance supposée des classes populaires face aux enjeux écologiques dont ils sont les premiers à éprouver les effets, encore moins leur prétendue absence de volonté d'agir, mais bien leur capacité réelle d'action. Si c'est l'ensemble du mode de vie des ménages les plus pauvres qui, par sa frugalité, s'avère en moyenne moins nocif pour l'environnement que celui des autres ménages, leur contrainte budgétaire devient dans un second temps un obstacle à toute écologie politique qui souhaite agir par le renchérissement des prix des consommations carbonées. Ces dernières constituent pour eux des biens et services de première nécessité et accaparent une part importante de leur revenu. Ainsi, les politiques actuelles régressives conduisent à une injonction contradictoire pour les ménages pauvres qui, réduits à la frugalité par un budget contraint devraient en plus supporter le coût du verdissement de leur consommation. Dans ce cadre l'écologie

véhiculée par la classe dominante n'est qu'une écologie de la distinction sociale qui vient redoubler les dominations économiques de classe par une domination symbolique<sup>8</sup>. Le SUV électrique devient alors le symbole de la réussite économique et d'un engagement supposé dans la lutte contre le dérèglement climatique !

Dès lors, comment sortir des impasses de cette écologie punitive de droite par notre engagement syndical ?

En réaffirmant que notre appartenance à la FSU, fidèle à la Charte d'Amiens, nous conduit à assumer une double besogne syndicale : lutter pour l'émancipation des travailleur·ses et œuvrer à la transformation de nos sociétés. Notre écologie politique de rupture, pose à nouveaux frais les questions du « quoi produire ? », du « comment produire ? » et du « comment répartir les fruits de cette production » en y ajoutant la contrainte du maintien de l'habitabilité de la Planète. Elle est donc une des chevilles ouvrières de cette double besogne syndicale.

Ainsi, à la question du « quoi produire ? », une mobilisation syndicale concrète à tous les niveaux de la FSU pour faire respecter a minima la loi Egalim dans la restauration collective permet de relier combat syndical et combat écologique. Nous revendiquons en effet d'aller vers une alimentation durable, c'est à dire des pratiques qui visent à nourrir chacun·e en qualité et en quantité suffisante, tout en protégeant l'environnement, en étant accessible à tous·tes et suffisamment rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. Plus largement, la question du

---

<sup>8</sup> Matthieu GROSSETÊTE, *Quand la distinction se met au vert : Conversion écologique des modes de vie et démarcations sociales*. Revue Française de Socio-Économie, 2019

« quoi produire » ne doit en aucun cas apparaître comme une menace sur les conditions de vie des travailleur-ses des secteurs les plus polluants, ce qui implique de mettre en place un statut protecteur à l'image de la sécurité sociale professionnelle portée par la CGT mais aussi d'amplifier la défense et l'extension du statut de fonctionnaire à travers les combats des syndicats de la FSU.

Ensuite, à la question du « comment produire ? », notre mobilisation pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le rétablissement des CHSCT rejoint là encore des questions écologiques puisqu'il est notamment question de protéger la santé des personnels face aux risques d'exposition à des polluants comme l'amiante ou face à des températures extrêmes<sup>9</sup>.

Enfin, à la question du « comment répartir les fruits de cette production ? », une rupture écologique implique toujours plus de justice sociale. Cette justice peut opérer sur les quantités et dans une moindre mesure sur les prix. Une justice écologique et sociale basée sur les quantités prend le nom de rationnement. Les travaux de Mathilde Szuba<sup>10</sup> prouvent que pendant la Première Guerre mondiale, le rationnement du charbon à Paris était fonction du besoin réel des foyers (nombre de personnes, enfants, personnes malades), ce qui a conduit nombre de foyers modestes à recevoir plus de charbon qu'en temps de paix et donc à la grande popularité des cartes de rationnement. Une justice basée sur les prix signifie des prix administrés : on pense ici au prix du km de train parcouru qui doit être le même sur tout le

territoire et à la logique même des services publics. Il faut compléter cet arsenal par une bien plus forte justice fiscale au profit des classes populaires et du financement de services publics de proximité. Pour terminer du côté de la consommation individuelle et pour aider réellement les milieux populaires à accéder à des alternatives qui préservent l'habitabilité de la planète, la piste de la sécurité sociale de l'alimentation est extrêmement prometteuse.

Fondamentalement, au-delà des pistes esquissées ci-dessus, décider quoi produire en réponse à nos besoins, comment produire et enfin comment redistribuer la richesse produite ne peut se faire que collectivement dans le cadre du processus démocratique.

Pour le dire autrement et conclure : l'écologie que nous portons est une écologie anticapitaliste mais également démocratique, féministe, décoloniale et antispéciste ; elle se donne pour boussole la sauvegarde de l'habitabilité de la planète pour les humains et les non-humains et donc la fin de tout rapport de domination. Une telle écologie, si tant est qu'elle soit punitive, ne l'est que pour les dominants !

---

<sup>9</sup> Nathalie HAVET, Caroline BAYART, Alexis PENOT, *La pénibilité au travail dans les professions de l'économie verte, Les enseignements des enquêtes Sumer 2010-2017*. Travail et emploi, 2021

<sup>10</sup> Mathilde SZUBA, *Régimes de justice énergétique, Penser la décroissance* Presses de Sciences Po, 2013